

VILLE D'HENIN-BEAUMONT

- :-

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 14 AVRIL 2017

A 9 HEURES

- :-

COMPTE-RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le vendredi 14 avril 2017 à 9 heures.

**PRESENTS :**

- M. Steeve BRIOIS

**Maire**

- M. Laurent BRICE
- M. Jean-Richard SULZER
- Mme Maryse POULAIN
- M. Christopher SZCZUREK
- M. Bruno BILDE
- Mme Aurélia BEIGNEUX
- Mme Liliane PETIT
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. Nicolas MOREAUX

**Adjoints**

- Mme Victoria KRENEK
- Mme Josette LECOCQ
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Margaret LANOY (procuration à Aurélia BEIGNEUX à 11h00)
- M. Jacques MARTEL
- M. Patrick HAUCHART (procuration à Nicolas MOREAUX à 12h35)
- Mme Béatrice VAQUETTE
- M. Jean-Robert HAVET
- M. Michel VILAIN
- Mme Martine CROQUELOIS
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Rémi JACQUART (procuration à Bruno BILDE à 13h05)
- Mme Mélaïne GUILBERT (procuration à Liliane PETIT à 13h03)
- M. David NOEL
- Mme Marine TONDELIER
- M. Stéphane FILIPOVITCH
- M. Clément GOLKA
- Mme Dounyazade MADJIDI

**Conseillers municipaux**

**ABSENTS :**

- Mme Jeanne BARALLE (procuration à Christopher SZCZUREK)
- Mme Marylise BONICEL (procuration à Annie WANNEPAIN)
- M. Alain DETREZ (procuration à Laurent BRICE)
- M. Eugène BINAISSE (procuration à Marine TONDELIER)
- M. Geoffrey GORILLOT (procuration à Stéphane FILIPOVITCH)
- Mme Annie MAGNIEZ (procuration à Maryse POULAIN)

**Conseillers municipaux**

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Victoria KRENEK est nommée secrétaire de séance.

*Ouverture de séance à 9h00 par Monsieur le Maire.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Steeve BRIOIS, MAIRE**

A la suite de la démission de Mme Sandrine ROGE de son siège de conseiller municipal, Mme Dounyazade MADJIDI, occupant la dixième place sur la liste « AGISSONS UNIS POUR HENIN-BEAUMONT » est déclarée installée dans les fonctions de conseiller municipal et occupera le dernier rang du tableau des conseillers municipaux, conformément aux articles L.2121-1 et L.2121-2 du Code général des collectivités territoriales.

### **SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Bruno BILDE, ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES**

#### **1) A la majorité,**

**RAPPORTE** la délibération n° 2014-168 du 2 décembre 2014. **DECIDE** la création des trois commissions suivantes : « FINANCES », « DEVELOPPEMENT » et « RAYONNEMENT ». **DIT** que chacune des trois commissions sera composée de 14 conseillers municipaux.

**DECLARE** qu'après avoir procédé aux opérations de vote, sont élus :

**FINANCES** : Laurent BRICE, Jean-Richard SULZER, Maryse POULAIN, Christopher SZCZUREK, Bruno BILDE, Aurélia BEIGNEUX, Liliane PETIT, Annie WANNEPAIN, Nicolas MOREAUX, Patrick HAUCHART, Michel VILAIN, Rémi JACQUART, Stéphane FILIPOVITCH, Marine TONDELIER

**DEVELOPPEMENT** : Laurent BRICE, Nicolas MOREAUX, Bruno BILDE, Méline GUILBERT, Alain DETREZ, Béatrice VAQUETTE, André KALINARCZYK, Marylise BONICEL, Victoria KRENEK, Jean-Robert HAVET, Jacques MARTEL, Josette LECOCQ, Geoffrey GORILLOT, Eugène BINAISSE

**RAYONNEMENT** : Laurent BRICE, Maryse POULAIN, Christopher SZCZUREK, Aurélia BEIGNEUX, Annie MAGNIEZ, Jeanne BARALLE, Margaret LANOY, Angélique BERTRAM, Clément GOLKA, Martine CROQUELOIS, Marie-Claire DURIEZ, Annie WANNEPAIN, Dounyazade MADJIDI, David NOEL

et **MODIFIE** l'article 24 du règlement intérieur du Conseil municipal.

*Le scrutin ayant donné les résultats suivants :*

*- 29 voix favorables (groupe de la majorité)*

*- 6 abstentions (groupe de l'opposition)*

## 2) A la majorité,

**RAPPORTE** la délibération n° 2014-046 et **APPROUVE** l'enveloppe globale des indemnités de fonction ainsi que la répartition des indemnités ci-après :

- maire : 77 % de l'indice brut terminal en vigueur,
- adjoints : 21,7 % de l'indice brut terminal en vigueur,
- conseillers délégués : 5,75 % de l'indice brut terminal en vigueur.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe de la majorité)
- 6 abstentions (groupe de l'opposition)

## 3) A l'unanimité,

**OCTROIE** la protection fonctionnelle à Mme Nicole HAMILLE pour les faits de harcèlement moral de 1994 à mars 2014 dont elle estime avoir été victime dans l'exercice de ses fonctions et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire.

### SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

## 4) A l'unanimité,

**APPROUVE** le programme 2017 du Fonds de Participation des Habitants (FPH). **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'Association pour la Gestion des Initiatives des Habitants (AGIH) et **AUTORISE** M le Maire à solliciter d'autres financements et à poursuivre toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à signer les conventions avec les différents organismes habilités à intervenir dans le cadre de l'action.

5) **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale relative à l'année 2016.

### SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## 6) A l'unanimité,

**APPROUVE** le programme des travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement local pour 2017, à savoir : requalification d'une voirie dans le cadre de l'aménagement du pôle multimodal de centre-ville, création d'une garderie, d'un satellite de restauration, d'une salle d'activités pour les parents au groupe scolaire Pantigny, mise aux normes de la salle Debeyre, mise en accessibilité des bâtiments, mise aux normes et aménagement d'un immeuble pour les services municipaux. **AUTORISE** M. le Maire à solliciter de l'Etat, et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun et **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à lancer les consultations d'entreprises, à signer ou actualiser les marchés, à signer les conventions avec les différents organismes habilités à intervenir dans le cadre de l'action.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

**7) A l'unanimité,**

**APPROUVE** le programme d'aménagement et d'équipement de la Maison Anne Franck destiné au relogement du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) pour un montant de 41 584,53 € HT. **SOLLICITE** de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, et d'autres partenaires publics et privés, les aides financières maximales susceptibles d'être accordées au titre des crédits contractualisés et de droit commun et **AUTORISE** M. le Maire à poursuivre et à accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce projet, notamment à passer les marchés, à signer les conventions avec les différents organismes habilités à intervenir au titre de cette action.

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR Mme Maryse POULAIN, ADJOINTE DELEGUEE AUX AFFAIRES SCOLAIRES**

**8) A l'unanimité,**

**FIXE**, pour l'année scolaire 2016/2017, le montant de la redevance scolaire à 110 euros pour l'ensemble des communes concernées. **FIXE** à 110 euros le montant de la redevance scolaire applicable aux enfants héninois, scolarisés dans les communes extérieures. **RAPPELLE** que le montant de la redevance fixé pour l'accueil des élèves héninois, dans les communes extérieures, reste subordonné à la fixation d'un tarif identique par ces communes et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjointe déléguée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Jean-Richard SULZER, ADJOINT DELEGUE AUX AFFAIRES FINANCIERES**

**9) A l'unanimité,**

**ADOPTE** le compte de gestion du Trésorier municipal, pour l'exercice 2016, dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif.

**10) DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2016, résumé de la façon suivante :

SECTION	Reprise résultats 2015	Résultat d'exécution 2016	Résultats de clôture 2016 (A)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	3 566 542,36	3 749 977,84	7 316 520,20	-	7 316 520,20
Investissement	- 1 962 876,42	- 839 184,31	- 2 802 060,73	- 2 134 616,81	- 4 936 677,54
<b>Total</b>	<b>1 603 665,94</b>	<b>2 910 793,53</b>	<b>4 514 459,47</b>	<b>- 2 134 616,81</b>	<b>2 379 842,66</b>

Excédent de fonctionnement de 7 316 520.20 €

Besoin de financement des investissements 4 936 677.54 €.

Sous la présidence de Bruno BILDE

#### 11) A la majorité,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence et **DECLARE** que le compte de gestion dressé n'appelle, de sa part, ni observation ni réserve.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 28 voix favorables (groupe de la majorité)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

(le groupe de l'opposition quitte la séance à 11h35)

**12) PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur la formation des élus au titre de l'année 2016.

**13) PREND ACTE** de la présentation de compte administratif du budget principal :

SECTION	Reprise résultats 2015	Résultat d'exécution 2016	Résultats de clôture 2016 (A)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (A+B)
Fonctionnement	3 566 542,36	3 749 977,84	7 316 520,20	-	7 316 520,20
Investissement	- 1 962 876,42	- 839 184,31	- 2 802 060,73	- 2 134 616,81	- 4 936 677,54
<b>Total</b>	<b>1 603 665,94</b>	<b>2 910 793,53</b>	<b>4 514 459,47</b>	<b>- 2 134 616,81</b>	<b>2 379 842,66</b>

#### 14) A l'unanimité des membres présents,

**CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés, à titre budgétaire, aux différents comptes. **DECLARE** que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle, de sa part, ni observation ni réserve. **DECIDE** d'affecter comme suit le résultat de la section de fonctionnement :

- 4 936 677,54 € à la section d'investissement par un transfert de la section de fonctionnement à la section de fonctionnement à la section d'investissement via le compte 1068
- 2 379 842,66 € à conserver en section de fonctionnement comme excédent de fonctionnement reporté via le compte R002

et de **CONSTATER** le déficit de la section d'investissement, comme suit :

- 2 802 060,73 € en solde d'exécution négatif reporté via le compte D001.

(le groupe de l'opposition réintègre la séance à 11h52)

**15) A l'unanimité des membres votants,**  
(le groupe de l'opposition n'a pas pris part au vote)

**ADOPTE** le budget primitif dont le vote s'est opéré par chapitre comme précisé ci-après :

<b>Chapitre</b>	<b>Fonctionnement Dépenses</b>
011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel et frais assimilés
65	Autres charges de gestion courante
66	Charges financières
67	Charges exceptionnelles
68	Dotations aux provisions
023	Virement à la section d'investissement
042	Opérations de transferts entre section
043	Opérations à l'intérieur de la section
<b>Chapitre</b>	<b>Fonctionnement Recettes</b>
013	Atténuation des charges
70	Produits des services, du domaine et ventes
73	Impôts et taxes
74	Dotations et participations
75	Autres produits de gestion courante
76	Produits financiers
77	Produits exceptionnels
043	Opérations à l'intérieur de la section
<b>Chapitre</b>	<b>INVESTISSEMENT Dépenses</b>
16	Emprunts et dettes
20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
23	Immobilisations en cours
<b>Chapitre</b>	<b>INVESTISSEMENT Recettes</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves
13	Subvention d'investissement
16	Emprunts et dettes assimilées
021	Virement de la section de fonctionnement
024	Cessions d'immobilisations
040	Opérations d'ordre
041	Opérations patrimoniales

## 16) A la majorité,

**ADOPTE** le budget primitif 2017 dans sa globalité et **RAPPELLE** que le présent budget est voté après le vote du compte administratif de l'exercice 2016.

Comme l'indique l'article L.2311-5 du CGCT, la balance, établie, après prise en charge du dernier mandat de l'exercice, confirme la concordance des comptabilités et permet la reprise du résultat de clôture au budget primitif 2017.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe de la majorité)
- 6 voix défavorables (groupe de l'opposition)

## 17) A l'unanimité,

**FIXE** les taux d'imposition de l'exercice 2017 comme suit :

	Taux d'imposition 2016	Taux d'imposition 2017	Evolution
Taxe d'habitation	18,52%	<b>18,52%</b>	0,00%
Taxe foncière bâti	46,68%	<b>45,28%</b>	-3,00%
Taxe foncière non bâti	79,73%	<b>79,73%</b>	0,00%

et **PRECISE** que :

- Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation s'élève à 4 574 255 €
- Le produit prévisionnel de la taxe foncière bâti s'élève à 13 304 622 €
- Le produit prévisionnel de la taxe foncière non bâti s'élève à 95 915 €

## 18) A l'unanimité,

**DECIDE** de provisionner la somme de 205 000 euros pour le risque contentieux pour l'exercice 2017.

### **SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Christopher SZCZUREK, ADJOINT DELEGUE A LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE**

## 19) A l'unanimité des membres votants,

(Steeve BRIOIS, Marie-Claire DURIEZ, Josette LECOCQ n'ont pas pris part au vote)

**APPROUVE** la répartition des subventions aux associations locales ci-après :

ASSOCIATIONS	MONTANT OCTROYÉ	POLITIQUE PUBLIQUE
ACED METALIA	1 000,00 €	CULTURE
ADEV'ARTOIS	3 500,00 €	SANTÉ
ALCOOL ASSISTANCE	250,00 €	SANTÉ
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	38 000,00 €	LOISIRS
AMICALE LAÏQUE D'HENIN-BEAUMONT	3 000,00 €	LOISIRS
AMICALE LAIQUE DE BEAUMONT	1 000,00 €	LOISIRS
AVIJ 62. AIDES AUX VICTIMES	3 000,00 €	JUSTICE

CIDFF. DROIT DES FEMMES	1 000,00 €	ACTION SOCIALE
CLUB DE L'AGE D'OR	1 500,00 €	RETRAITÉS
DDEN. DÉLÉGUÉS ÉDUCATION NATIONALE	700,00 €	EDUCATION
DIABÉTIQUE DU LENSOIS	150,00 €	SANTÉ
DONNEURS DE SANG	350,00 €	SANTÉ
ENTR'AIDANTS	3 500,00 €	SANTÉ
ESCAPADE	290 000,00 €	CULTURE
GÉNÉALOGIE DU PAS-DE-CALAIS	400,00 €	PATRIMOINE
HÉNIN BRIDGE CLUB	700,00 €	LOISIRS
JEUNES SAPEURS-POMPIERS	315,00 €	EDUCATION
KONIN HÉNIN-BEAUMONT	1 000,00 €	INTERNATIONAL
LA TOUR, PRENDS GARDE !	1 100,00 €	LOISIRS
LES AMIS DE HERNE	8 500,00 €	INTERNATIONAL
MÉDAILLÉS MILITAIRES. 650 <sup>ème</sup> SECTION	300,00 €	ANCIENS COMBATTANTS
ORCHIDÉES À HÉNIN-BEAUMONT	700,00 €	ENVIRONNEMENT
POINTES ET BALLERINES	1 500,00 €	CULTURE
LES RESTAURANTS DU CŒUR	800,00 €	ACTION SOCIALE
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	700,00 €	LOISIRS
SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR	200,00 €	ACTION SOCIALE
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE	2 400,00 €	ENVIRONNEMENT
TEMPS DE VIVRE	10 000,00 €	RETRAITÉS
VIE ACTIVE. I.M.E	2 000,00 €	EDUCATION
<b>TOTAL</b>	<b>377 565,00 €</b>	

**SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. Laurent BRICE, 1<sup>er</sup> ADJOINT DELEGUE AUX ACTIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES, AU SPORT ET AU VILLAGE DE BEAUMONT**

**20) A l'unanimité,**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Football Club Féminin, au titre de l'exercice 2017, suite à son déplacement en 1/8<sup>ème</sup> de finale à Mérignac.

**SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. Nicolas MOREAUX, ADJOINT DELEGUE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**21) A l'unanimité,**

**APPROUVE** la mise à disposition, à l'association LES JARDINS HENINOIS représentée par M. Joalic FRANCOIS, d'une partie du terrain communal situé à l'intersection de la rue Rollot, de l'impasse Marcel Dubois et du boulevard des Frères Herbaut et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public communal.

## **22) A l'unanimité,**

**RAPPORTE** la délibération n° 2016-015 du 31 mars 2016 concernant la cession des immeubles sis 10, 11, 12 impasse Sainte Geneviève, cadastrés sections AL615, AL616 et AL617, d'une superficie de 87 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au profit de M. Christophe DELORY.

## **23) A l'unanimité,**

**CEDE** à M. Gilles-André VENDEVILLE, les immeubles communaux sis 10, 11 et 12 impasse Sainte Geneviève, cadastrés AL615, AL 616 et AL617, pour une superficie de 87 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 18 000 euros ; les frais inhérents seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les formalités permettant la concrétisation de la vente et à signer l'acte authentique après levée des conditions suspensives. **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée près de Me BAILLEUX, notaire et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes démarches nécessaires en cas de non-paiement du prix.

## **24) A l'unanimité,**

**CEDE**, à la SCI DBS 2B représentée par M. et Mme Dominique SAUVAGE, les immeubles sis 78 et 80 place de la République cadastrés sections BL830, BL1497, BL1498 et BL 1499 d'une superficie de 93 m<sup>2</sup>, 103 m<sup>2</sup>, 20 m<sup>2</sup> et 3 m<sup>2</sup>, au prix de 130 000 euros ; les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur. **DECIDE** d'inclure, à l'acte de vente, une clause particulière pour les parcelles cadastrées BL1498 et BL1499 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> et 3 m<sup>2</sup> ; ces parcelles faisant partie d'un immeuble en copropriété de volume. Il existe une servitude de passage avec l'immeuble sis 82 place de la République, cadastré section BL832 d'une superficie de 97 m<sup>2</sup> ; M. et Mme Dominique SAUVAGE acceptant de conserver la location du local au profit de « Y & Z HABILLEMENT » représentée par Mme Yamna MERDJI. **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée près de Me BAILLEUX, notaire et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes démarches nécessaires en cas de non-paiement du prix.

## **25) A l'unanimité,**

**CEDE**, à Mme Diane DUPIRE et à M. Lorenzo FALSONE, l'immeuble sis 68 avenue Roger Salengro, cadastré section AH473 d'une superficie de 189 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 83 000 euros ; les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée près de Mes BAILLEUX et BELLANGER, notaires et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes démarches nécessaires en cas de non-paiement du prix.

**26) A l'unanimité,**

**ACQUIERT**, de M. et Mme Arthur CORMONT, l'immeuble sis 87 rue Voltaire cadastré AH249 d'une superficie de 73 m<sup>2</sup>, au prix de 180 000 euros ; les frais liés à cette opération étant à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

**27) A l'unanimité,**

**ACQUIERT**, de la SCI LES SALINES, l'immeuble sis 77 place Jean Jaurès à usage commercial et d'habitation, cadastré BL865 d'une superficie de 101 m<sup>2</sup> d'après cadastre, au prix de 100 000 euros ; les frais liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur et **AUTORISE** M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée

**28) A l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur le projet de démolition de 14 logements locatifs sociaux situés cité des Bouviers afin que Maisons & Cités Soginorpa puisse mettre en vente les emprises foncières ainsi libérées.

**29) A l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** à Maisons & Cités Soginorpa pour la cession des immeubles sis 18 rue Charles Favart et 275 rue de Verdun, prioritairement aux locataires ou à défaut à un tiers, au prix respectif de 134 000 euros pour les locataires du groupe (138 000 euros pour les tiers) et de 40 500 euros au locataire du 275 rue de Verdun.

**30) PREND ACTE** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2016.

**SUR LA MOTION DU GROUPE MAJORITAIRE PRESENTÉE PAR  
Christopher SZCZUREK – « MOTION DE SOUTIEN A L'ESCAPADE »**

**31) A la majorité,**

*« le Conseil Départemental travaille actuellement aux arbitrages en matière de subventions aux associations culturelles. Les élus socialistes et communistes ont ainsi proposé en Commission « Grandir, réussir et bien vivre en Pas-de-Calais » une baisse de 68 000 euros de la subvention à l'Escapade, pour un montant de 85000 euros sur les 153 800 euros demandés et généralement attribués.*

*Après consultation de l'association, il s'avère qu'une telle baisse, sans que l'Escapade ait pu s'y préparer, pourrait mettre en péril son équilibre budgétaire sur l'année 2017, en pleine période de restructuration et de redéfinition des projets, après une absence prolongée du directeur.*

*Les élus de la ville d'Hénin-Beaumont, soucieux que l'Escapade puisse maintenir la qualité de ses prestations dans un secteur toujours plus concurrentiel depuis la transformation en EPCC du 9/9bis, demandent au Conseil Départemental du Pas-de-Calais de maintenir sa subvention à un niveau similaire à celui des dernières années et de se prononcer favorablement dès la prochaine commission permanente, début mai. »*

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 29 voix favorables (groupe de la majorité)
- 6 abstentions

### **SUR LA QUESTION ORALE PRESENTÉE PAR Marine TONDELIER**

*Marine TONDELIER a déposé une question orale relative à la distribution de documents sur le rond-point dit « des vaches » à Hénin-Beaumont.*

Monsieur BILDE indique à Madame TONDELIER qu'il s'agit du respect des dispositions du Code de la route sans aucune discrimination de la part de la police municipale.

*Monsieur le Maire clôt la séance à 14h18.*

**AFFICHE ET PUBLIE LE 21 AVRIL 2017, EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU  
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**Le Maire,**



**Steve BRIOIS**